

CONSIGNES DE SECURITE EN BATTUE AU GRAND GIBIER DANS LE 64 (SDGC 2020/2026)

Dans le 64, la battue débute à partir de 5 chasseurs équipés d'armes à feu. En deçà, le piqueur est responsable et doit placer les chasseurs dans le respect des règles de sécurité générales.

Avant le départ pour la battue, tout participant est inscrit sur le registre prévu à cet effet et atteste être à jour d'assurance. Tout chasseur non inscrit à la battue arrivant en cours de chasse ne peut participer à celle-ci.

S'il le fait malgré tout, sa responsabilité est pleinement engagée en cas d'accident.

Le fait de chasser en état d'alcoolémie constitue en outre une **circonstance aggravante en cas d'accident.**

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la battue tout participant qui par son état ou son comportement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des autres participants ou des tiers.

AVANT LE DEBUT DE LA BATTUE, LE RESPONSABLE :

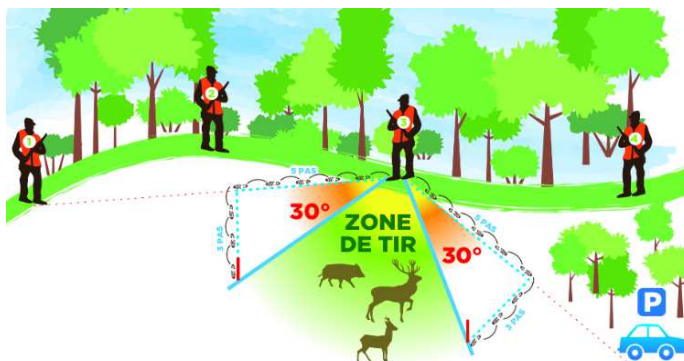
- Présente le secteur de chasse du jour (suivant les indices relevés) ;
- Précise les espèces chassées et le type d'animaux à prélever (jeunes, adultes, indifférenciés) ;
- Précise le type d'armes et de munitions autorisés, en fonction du gibier recherché ;
- Désigne les chefs de ligne chargés de placer les chasseurs postés ;
- Désigne les personnes autorisées à suivre les chiens (piqueurs et traqueurs) ;
- Désigne les personnes autorisées à récupérer les chiens en véhicule ;
- Désigne les emplacements dans lesquels le tir dans la traque est autorisé ;
- Désigne les préposés à la pose de panneaux **Battue en cours** sur les voies publiques ;
- Rappelle les codes de sonneries : 1 coup long = début de traque ; 2 coups = quête sur pied ; 3 coups = animal lancé et/ou vu ; 4 coups = traversée de route ; 5 coups = arrêt de la chasse ; coups brefs, répétés + 1 coup long = mort d'un animal ; Consignes pouvant varier localement.

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE :

- Arme démontée ou déchargée et placée sous étui lors des trajets en véhicule ;
- Vêtement haut fluorescent (gilet...) obligatoire. Corne de chasse + laisse à chiens fortement conseillées ;
- Pas d'arme chargée sur routes/chemins publics revêtus (empierrés/goudronnés), y compris fossés et accotements ;
- Chargement de l'arme seulement une fois arrivé au poste ;
- A mon poste, je repère mes voisins de poste, et m'assure qu'eux-mêmes m'ont repéré. Je détermine mes angles et directions de tirs possibles, en fonction de la visibilité et du contexte. Entre autres : pas de tir au-dessus ou en direction des routes et chemins, d'habitations, de bétail, mais aussi d'obstacles visuels : haie, fourrés...

Rappel : obligation de respect d'un angle de 30° par rapport aux voisins de postes, aux obstacles éventuels...

Calcul de l'angle : 5 pas en direction du chasseur voisin (ou de l'obstacle), puis 3 pas en perpendiculaire.



Penser à repérer l'angle par une pierre, un bâton, un fanion...

- Tir fichant obligatoire. Penser aux risques de ricochets sur sols durs ou gelés ;
- Tir dans la traque interdit sauf si poste autorisé par l'organisateur, à courte distance + respect de l'angle de 30° ;
- Je ne quitte jamais mon poste en cours de traque (sauf si accord du chef de battue ou de ligne, et après avoir prévenu mes voisins de poste), y compris pour achever un animal blessé. J'attends les chiens et le piqueur ;

